



MAIRIE  
DE  
**VILLEDIEU**  
84110

Téléphone : 04.90.28.92.50  
Télécopie : 04.90.28.96.82

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Commune de VILLEDIEU**

**DELIBERATION N° 40-2022**

**Séance du 05 septembre 2022**

Envoyé en préfecture le 07/09/2022  
Reçu en préfecture le 07/09/2022  
Affiché le  
ID : 084-218401461-20220905-402022-DE

Date de la convocation	Date d'affichage	Membres afférents au conseil	Membres présents	Procurations
29/08/2022	29/08/2022	14	11	03

L'an deux mille vingt-deux, le 05 septembre, à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué le 29 août 2022, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Joël BOUFFIES, Maire,

Etaient présents : M. Joël BOUFFIES – Mme Carole ARAQUE –Mme Agnès BRUNET-Mme Ghislaine BOUSTIE- M. Philippe CAPOCCI -M. Claude CELLIER -Mme Laurence DE MOUSTIER -M. Jonathan FAUQUE - Mme Roselyne GIRAUDEL- M. Jean-Laurent MACABET- M. Thierry TARDIEU

Etaient absents, excusés :

Mme Bérengère FAVIER ayant donné pouvoir à Mme Laurence De Moustier

M. Etienne RENET ayant donné pouvoir à Mme Carole Araqué

Mme Anna MARTINEZ ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Boustié

M. Jonathan FAUQUE est nommé secrétaire de séance

**Objet de la délibération :    Approbation de la révision des tarifs de la restauration scolaire et du CLAE-October 2022**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, notamment l'article 2 stipulant que les prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service, et y compris lorsqu'une modulation est appliquée.

Considérant la délibération n°40-2021-en date du 30 juin 2021 modifiant les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 comme suit :

Service	tarifs	Non inscrit ou délai dépassé (majoration de 50%)
Garderie du matin	1.25 euros	
Garderie du soir	1.60 euros	
Ticket repas élève	2.90 euros	4.35 euros
Ticket repas PAI	1.45 euros	
Ticket repas adulte	5.80 euros	

Considérant l'inflation

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la révision des tarifs, à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain comme suit :

Service	tarifs	Non inscrit ou délai dépassé (majoration de 50%)
---------	--------	--

Garderie du matin	1.25 euros	
Garderie du soir	1.70 euros	
Ticket repas élève	3.20 euros	4.80 euros
Ticket repas PAI	1.60 euros	
Ticket repas adulte	6.10 euros	

Le Conseil municipal,  
Entendu l'exposé de M le Maire  
Et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 07/09/2022

Reçu en préfecture le 07/09/2022

Affiché le

ID : 084-218401461-20220905-402022-DE

par 11 voix « pour », 2 voix « contre » (Mme Bérengère Favier, M Thierry Tardieu), 1 voix « abstention » (Mme Laurence De Moustier),

- **Arrête, à la majorité, la révision des tarifs comme suit :**

Service	tarifs	Non inscrit ou délai dépassé (majoration de 50%)
Garderie du matin	1.25 euros	
Garderie du soir	1.70 euros	
Ticket repas élève	3.20 euros	4.80 euros
Ticket repas PAI	1.60 euros	
Ticket repas adulte	6.10 euros	

- **Fixe la date d'effet au 1<sup>er</sup> octobre 2022**
- **Dit que les recettes seront inscrites au budget de la commune à l'article 7067**

La délibération est adoptée à la majorité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Joël BOUFFIES.